**N° 5902**

**Projet de loi**

**– approuvant la participation du Grand-Duché de Luxembourg à la 15e reconstitution des ressources de l’Association internationale de développement**

**– approuvant l’amendement des Statuts du Fonds monétaire international en faveur d’une extension de l’autorité d’investissement du Fonds**

**– approuvant l’amendement des Statuts du Fonds monétaire international modifiant la structure des quotes-parts et renforçant la représentation des pays à faible revenu, et autorisant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l’augmentation de la quote-part du Luxembourg au Fonds monétaire international**

L'objet du projet de loi consiste dans l'actualisation des engagements du Grand-Duché du Luxembourg auprès de l'Association internationale de développement et dans l'approbation de deux amendements au statut du Fonds monétaire international. Le premier amendement vise à élargir le pouvoir d'investissement et le deuxième à réformer la gouvernance du Fonds monétaire international.